



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 21 août 2017

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 21^e jour du mois d'août 2017, à 18h30, dûment convoquée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Me Marie-Claude Choquette, le 16 août 2017 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Michel Forget,
Lorraine Labrosse

Germain Charron,

Marc Ménard,

Absence : Lucie Lalonde et Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense de 735 722,68 \$ et un emprunt de 735 722,68 \$ pour la reconstruction de chemins programmés dans le cadre de la subvention RIRL – (Redressement des infrastructures routières locales);
4. Adoption - Premier projet de Règlement décrétant une dépense de 735 722,68 \$ et un emprunt de 735 722,68 \$ pour la reconstruction de chemins programmés dans le cadre de la subvention RIRL – (Redressement des infrastructures routières locales);
5. Demande - Appel d'offres sur SEAO pour entrepreneur - Travaux d'asphaltage – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
6. Acceptation - Offre pour la conception des documents - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
7. Acceptation – Offre de services professionnels de la firme A4 Architecture + Design – Subvention du projet Mairie-Caserne;

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

8. *Demande – Appel d’offres sur SEAO pour services professionnels – Projet Mairie-Caserne;*
9. *Signature – Protocole d’entente relative aux travaux municipaux;*
10. *Nomination – Poste journalier chauffeur saisonnier sur appel l’hiver;*
11. *Adaptation aux changements climatiques – OBVRPNS;*
12. *Participation - Symposium sur la gestion de l’eau – Réseau Environnement;*
13. *Demande – Remboursement à la CSLP;*
14. *Demande – Aéroport;*
15. *Demande – Brasse Camarade;*
16. *Période de questions;*
17. *Levée de l’assemblée.*

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1708-414EX

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1708-415EX

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 735 722,68 \$ ET UN EMPRUNT DE 735 722,68 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DE CHEMINS PROGRAMMÉS DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION RIRL (REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES)**

AVIS DE MOTION

1708-23AM

Monsieur le conseiller Marc Ménard donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement décrétant une dépense de 735 722,68 \$ et un emprunt de 735 722,68 \$ pour la reconstruction de chemins programmés dans le cadre de la subvention RIRL (redressement des infrastructures routières locales).

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

Maire

Sec. Très.

4. **ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 735 722,68 \$ ET UN EMPRUNT DE 735 722,68 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DE CHEMINS PROGRAMMÉS DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION RIRL – (REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES)**

1708-416EX

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-104PR-ADM

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-104PR-ADM DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 735 722,68 \$ ET UN EMPRUNT DE 735 722,68 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DE CHEMIN PROGRAMMÉS DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION RIRL
(Redressement des infrastructures du réseau routier local)

ATTENDU QUE *l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 21 août 2017;*

ATTENDU QUE *le règlement est adopté selon l'article 1093.1 du Code Municipal du Québec;*

ATTENDU *la confirmation de subvention du Ministère des Transport du Québec;*

ATTENDU QUE *la subvention couvre 75% des dépenses effectuées pour la reconstruction du chemin, et que la municipalité assumera les 25% restant sur ses surplus affectés;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à faire les travaux de reconstruction de plusieurs tronçons de chemins selon tableau ci-annexé en annexe A par retraitement de type II et recouvrement avec changement d'un ponceau dans le cadre de la subvention RIRL (Redressement des infrastructures du réseau routier local) selon les plans et devis préparés par Mme Nirisoa Raherinaina, ing. Figurant en annexe B et selon l'estimation préparée par CIMA+ en date du mois de Novembre 2015 figurant en annexe C, la demande de subvention en annexe E et la lettre d'octroi de principe du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports est en annexe D.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 735 722,68 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 735 722,68 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention RIRL au montant de 735 722,68 \$. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Thérèse Whissell)

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

(Marie-Claude Choquette)

MARIE-CLAUDE CHOQUETTE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

5. **DEMANDE - APPEL D'OFFRES SUR SEO POUR ENTREPRENEUR - TRAVAUX D'ASPHALTAGE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

1708-417EX

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la Municipalité doit obtenir les services d'un entrepreneur pour des travaux d'asphaltage conformément aux plans et devis de la MRC de Papineau (août 2017);

CONSIDÉRANT QUE les appels d'offres doivent être envoyés auprès de différents fournisseurs par le Service électronique d'appel d'offres (SEO),

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise la publication de l'appel d'offres auprès de différents fournisseurs par le Service électronique d'appel d'offres pour l'obtention des services d'un entrepreneur pour les travaux d'asphaltage (rues De Saturne, René-Boyer, Du Ruisseau et Bélisle) dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. **ACCEPTATION - OFFRE POUR LA CONCEPTION DES DOCUMENTS - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

1708-418EX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la rédaction des documents d'appel d'offres pour la mise à jour du chapitre 2 du cahier des exigences environnementales et pour la réalisation du plan de gestion des débordements;

CONSIDÉRANT QU' un soumissionnaire a fait parvenir une offre à la Municipalité, déposée en annexe;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres est fait dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Asisto inc., pour les travaux ci-dessus mentionnés, pour un montant forfaitaire de **21 310,00 \$ plus les taxes applicables**;

ET QUE pour tous travaux supplémentaires, non-inscrits dans leur proposition, les taux suivants s'appliqueront :

- Ingénieur : 120,00 \$ / heure
- Chargé de projet : 100,00 \$ / heure
- Ingénieur junior : 85,00 \$ / heure
- Technicien : 58,00 \$ / heure
- Frais déplacement : 0,58 \$ / km.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Me Marie-Claude Choquette
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière

7. **ACCEPTATION – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME A4 ARCHITECTURE + DESIGN – SUBVENTION DU PROJET MAIRIE-CASERNE**

1708-419EX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres afin d'obtenir les services d'accompagnement dans le projet « Mairie-Caserne »;

CONSIDÉRANT QU' un soumissionnaire a fait parvenir une offre à la Municipalité, déposée en annexe;

_____ Maire
_____ Sec. Très.

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres est fait dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte la soumission de A4 Architecture + Design pour le mandat d'accompagnement ci-dessus mentionné, pour un montant de **6 050,00 \$ plus les taxes applicables.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Me Marie-Claude Choquette
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière

8. **DEMANDE – APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET MAIRIE-CASERNE**

1708-420EX

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'aller en appel d'offres auprès de différents fournisseurs ainsi que sur le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) afin d'obtenir les services professionnels relativement au projet « Mairie-Caserne »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE le Conseil mandate Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, à procéder à l'appel d'offres nécessaire auprès de différents fournisseurs ainsi que sur le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) suite à la réception desdits documents de la firme A4 Architecture + Design.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. **SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**

1708-421EX

CONSIDÉRANT QU' un promoteur a soumis des plans et des documents relatifs à la construction d'une rue, dont le raccordement est sur la Route 321 Nord, soit spécifiquement sur le lot 5 533 324;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une rue requiert la conclusion d'un protocole d'entente conformément au Règlement 233-14 « Règlement concernant les ententes relatives à la réalisation de travaux aux infrastructures et équipements municipaux et la mise en place des services publics et des rues »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Marie-Claude Choquette, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. NOMINATION – POSTE JOURNALIER CHAUFFEUR SAISONNIER SUR APPEL L'HIVER

1708-422EX

CONSIDÉRANT QU' une réorganisation au département de la voirie a été effectuée et que le poste « journalier chauffeur saisonnier et sur appel l'hiver » devait être comblé;

CONSIDÉRANT QUE le comité des Ressources humaines a procédé à l'étude et aux entrevues des candidatures déposées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU de suivre la recommandation du Comité de Ressources humaines et d'embaucher l'employé numéro 32-0300 au poste de « journalier chauffeur saisonnier et sur appel l'hiver » et ce, selon les conditions établies dans le Recueil des employés et le Manuel des politiques ainsi que sur la fiche d'engagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES – OBVRPNS

1708-423EX

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités lance un appel de projets touchant les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS) en collaboration avec l'Institut national de recherche scientifique désire soumettre un projet qui consiste à la mise en place d'un outil d'aide à la décision pour les municipalités affectées par les inondations et au développement d'un plan de gestion des eaux pluviales pour le secteur touchant la rivière Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE le territoire circonscrit par le projet concerne les municipalités ayant été fortement touchées par les fortes pluies et les inondations au printemps 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à évaluer les zones à risque d'inondation, à mettre en place un outil d'aide à la décision, à diagnostiquer les problèmes liés à la gestion des eaux pluviales sur les territoires municipaux, à les analyser, puis émettre des recommandations visant une meilleure gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités interpellées par le projet devront participer à au moins 4 rencontres (sur 2 ans), à compléter l'autodiagnostic municipal sur la

Municipalité de Saint-André-Avellin

gestion des eaux pluviales et à collaborer avec les autres municipalités participantes pour échanger sur les bonnes pratiques;

CONSIDÉRANT QUE le coût de participation au projet demandé par l'OBV RPNS s'élève à 1000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin accepte d'être partenaire dans ce projet initié par l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS), pour un montant de **1 000,00 \$ maximum**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Me Marie-Claude Choquette
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière

12. **PARTICIPATION - SYMPOSIUM SUR LA GESTION DE L'EAU - RÉSEAU ENVIRONNEMENT**

1708-424EX

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Environnement organise le Symposium sur la gestion de l'eau qui se tiendra les 11 et 12 octobre prochains, à Lévis;

CONSIDÉRANT QUE les conférences seront axées sur les collectes et le traitement de l'eau potable, des eaux usées et industrielles, l'économie d'eau ainsi que sur la protection des sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise madame Cindy Soulière, Inspectrice en bâtiment, environnement et urbaniste, à participer au symposium ci-dessus mentionné, pour un **montant de 740,00 \$ plus les taxes applicables**;

ET QUE tous les frais d'hébergement, de représentation et déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives;

ET QUE le Conseil municipal désire adhérer au Réseau Environnement, pour une durée d'un an, et ce pour un montant de **270,00 \$ plus les taxes applicables**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Me Marie-Claude Choquette
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière

Maire

Sec. Très.

13. **DEMANDE – REMBOURSEMENT À LA CSLP**

1708-425EX

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à l'installation d'un panneau de branchement étanche au Parc des Générations et ce, à partir du panneau existant, sur une distance de 100 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Sports, Loisirs et Parcs a fait deux demandes de prix auprès d'entrepreneur en électricité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte la demande de la Commission Sports, Loisirs et Parcs afin de leur rembourser une somme maximale de **1 700,00 \$ plus les taxes applicables**, payable sur réception de la facture par ladite Commission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Me Marie-Claude Choquette
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière

14. **DEMANDE – AÉRODROME**

1708-426EX

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de l'Aérodrome Saint-André-Avellin Inc. a tenu leur « Rendez-vous aérien » le 15 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette activité, il y a eu plusieurs commentaires à l'effet que la sortie donnant accès sur la Route 321 Nord est dangereuse, compte tenu de la vitesse des véhicules dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'Aérodrome fait appel à la Municipalité afin que celle-ci demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une réduction de la vitesse dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'évaluer la possibilité de modifier la limite de vitesse dans ce secteur soit entre le 644, route 321 Nord et la "Halte routière Bernard-Pilon", tel que demandé par la Corporation de l'Aérodrome Saint-André-Avellin Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15. **DEMANDE – BRASSE CAMARADE**

1708-427EX

CONSIDÉRANT QUE *le Brasse-Camarade désire organiser trois tournées de la Petite-Nation en autobus les 8, 15 et 22 septembre 2017;*

CONSIDÉRANT *le manque de stationnement à leur commerce, ils demandent la possibilité d'utiliser le stationnement de la Municipalité sur la rue Bourgeois (à l'arrière du 95A, rue Principale) lors de ces journées;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE *le Conseil municipal autorise Le Brasse-Camarade à utiliser le stationnement de la Municipalité sur la rue Bourgeois (à l'arrière du 95A, rue Principale) les 8, 15 et 22 septembre 2017.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a eu intervention parmi les gens du public.

17. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1708-428EX

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

QU' à 18h53, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

ME MARIE-CLAUDE CHOQUETTE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE